

J.P./Ng.E.

Dr. Provincial

R U A N D A - U R U N D I.

Usurbura, le 22 septembre 1950

SERVICE DE L'HYGIENE

N° 2172/Dent.

OBJET:

Dentiste colonie.

29.9.50
2558/SH.

Messieurs les Médecins (TOUS)
Monsieur le Résident du Ruanda
Messieurs les Administrateurs de Territoire
du Ruanda (TOUS)



J'ai l'honneur de vous informer de ce que Monsieur le dentiste colonie d'Usurbura séjournera à Astrida où il exercera son art du 17 octobre au 4 novembre inclus et à Kigali du 6 au 24 novembre inclus.

Il reprendra son travail à l'hôpital Rodhain à Usurbura le 28 novembre.

Le Médecin Provincial a.i.
Dr. R. LAURENT
Médecin Chef de Clinique

A Monsieur

à

P.S. La présente remplacé et annule na lettre 2046/Dent. du 7 septembre 1950, dans laquelle s'était glissée une erreur.